



La Bastidonne

République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Ayant donné procuration : 1

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

07 février 2024

DATE D’AFFICHAGE

07 février 2024

N°001_2024

Objet : Election du Maire

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-quatre et le onze février, à dix-neuf heure, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Sandrine PEREIRA, maire par intérim.**

Etaient Présents : Vincent MARTIN, Alexandre HAYEK, Laure VINCENT, Lou LOMBARD, Eric LEVANTIS, Sandrine PEREIRA, Thomas NERVI, Emma LEON, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Jean-Charles BARBANT, Thierry DELESCLUSE, Laurence PETIT et Jacques DECUIGNIERES.

Excusés et ayant donné pouvoir : Hugues SERVIÈRES à Éric LEVANTIS.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : Laure VINCENT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme LEON Emma est candidate à la fonction de maire.

Au premier tour de scrutin (*) secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme LEON Emma : 14 voix, quatorze voix.

Mme LEON EMMA ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

Décision

Fait et délibéré le 11/02/2024.
Pour extrait certifié conforme.

Laure VINCENT
Secrétaire de séance



Sandrine PEREIRA
Maire par intérim



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

*) Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.